

DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

CANTON

COMMUNE

Orsay 2821 - 21-2-46

*1 titre 100 fls
Cantonnage*

d _____
d _____

Année 194

1495A

(Loi du 5 avril 1884, art. 57.)

REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d *Orsay*

Le présent Registre, contenant *deux cents (200)* feuillets, a été coté et paraphé par nous,
Préfet de *Seine et Oise*

A *Versailles*, le *22 MARS 1940* 194

Le Préfet,

POUR LE PRÉFET
Le Conseiller de Préfecture



Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le préfet ou le sous-préfet.
Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.
(Loi du 5 avril 1884, art. 57.)

*009186
délibérations
1912-1946-1955*

Seance du 27 fevrier 1946

Le vingt sept fevrier mil neuf cent quarante six, vingt et une heures, le conseil municipal s'est reuni a la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Seroux, Maire.

Etaient presents: M. M. Seroux, Maire, Bertaux, Le Fevre, Mon, adjoints: Favre, Martin, Hamard, Teninon, Mme Henrif, Marchand, Bonnier, Mme Paris, Mme Paillote, Mme Gosse, Legros.

Excuses: M. M. Seroux, Moreau, Clement, Fuveland, Delbet, absents: R. Lauriat, M. Vincent.

Le conseil choisit pour secretaire M. Teninon, lequel donne lecture du proces verbal de la precedente reunion, qui est adopte a l'unanimité.

M. le Maire rend compte que l'agent voyer devait presenter un devis pour la mise en viabilite totale de la rue Mademoiselle et un autre pour une refection provisoire, mais serieuse, Les devis auraient du etre remis sous huitaine au Maire de Villebon pour en saisir son Conseil Municipal, ce qui n'a pas ete fait. La question reste en attente.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'usine a gaz, proposant le prix de 90^e le m³ pour du machefer pris a l'usine. Le conseil decide que la commission se rendra sur place le samedi 2 Mars, dans les hotelles de la Prairie, pour evaluer la quantite de machefer qui serait necessaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le prefet de seine et Oise informant le conseil que la commune ne peut percevoir qu'un droit de visite et de painjornage des viandes de 0.13 par kg, conformement au decret loi du 14 Juin 1938, article 8, ne possedant pas d'abattoir municipal.

Le conseil autorise M. le Maire a traiter avec la Societe des automobiles Delahaye, pour le remplacement des roues, pneumatiques, chambres et batterie, volés a l'auto pompe, pour le prix de 36.55 f frs, et sollicite de l'etat et du departement, une subvention, la plus large possible.

Le credit est prevu au budget primitif de 1946.

M. le Maire donne connaissance des devis pour refection de la rue de Bellevue a Mondetour, de
Rue des Sources

260.000 frs.
549.000 frs.

Le conseil est d'avis que la situation financiere de la commune ne permet pas d'entreprendre ces travaux, mais demande une reparation sommaire de la rue de Bellevue et le rebouchage au tarmacadam des trous dans l'avenue Saint Laurent.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'association amicale des

Rue Mademoiselle

Podissements de la Prairie

Visite sur la visite ambulance des viandes

Marche Delahaye

2 Mars 1946
25 Juin 1946

Refection des Rues des Sources et de Bellevue

Monument aux Morts

anciens combattants d'Orsay, proposant la creation d'un comite
 vue d'une souscription pour l'edification d'un Monument aux Morts de
 la derniere guerre.

Le conseil est d'avis que la question soit etudiee, mais qu'il y
 lieu d'attendre la communication officielle des noms des victimes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Croc, en reponse
 decision du Conseil decendant la pose d'une plaque a la memoire de son
 mari, et est d'avis que cette plaque soit mise dans la salle du Conseil.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prefet de Seine-et-Oise,
 faisant connaitre que l'agrandissement de l'hopital ne peut
 etre invoquee en faveur de l'acquisition de la propriete Renson.

Le conseil decide de poursuivre cette acquisition pour agrandis-
 ment des locaux scolaires et des locaux de la Mairie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prefet en date
 du 26 decembre 1945, faisant connaitre qu'il y a lieu de faire reviser le
 projet d'equipement sportif, par l'architecte qui en est l'auteur.
 M. Colin a ete saisi de cette lettre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur des contri-
 butions directes demandant l'augmentation de l'indemnite de 1.500
 qui lui est allouee en compensation des travaux non obligatoires qui
 effectue a la fois dans l'interet des contribuables et de la commune.
 Le conseil decide de porter cette indemnite a 3.000 frs.

Le conseil accepte les statuts et l'echelle des traitements des profes-
 seurs du cours complementaire, proposes par M. le Prefet, le 12 fevrier
 1946. Cette mesure aura pour effet d'augmenter sensiblement les traitements
 et permettra de demander des professeurs diplomes d'etat.

Le conseil autorise M. le Maire a signer les conventions avec les as-
 sociations syndicales, Le Parc d'Orsay (2° et 3° partie), le tal
 la Chaumiere, le tal d'Orsay, pour incorporation dans la voirie urbaine
 des rues des lotissements, ce qui permettra la dissolution des associations
 syndicales devenues sans objet, egalemeent lotissement Villa des deux Gares.

Le conseil approuve les depassements de credits suivants, exercice 1945-46

prolongement ouverture du bureau de poste	1.484
franc de bureau	8228
Depenses du telephone	660
Indemnites sapeurs pompiers	3.006
Gardes du cimetiere	3.463
allocations familiales	2.837
personnel des batiments	2.940
personnel de service	1.328
cuiche, materiel	1.744

Acquisition de la Propriete Renson
 1.3 46

Equipement Sportif

Recensement par le controleur
 Envoye le 1.3 46
 Reçu le 23.7 46

Statut des professeurs des cours complementaires
 1.3 46

Incorporation dans la voirie urbaine des rues des lotissements
 1.3 46

Depassements de credits
 2.3 46
 12.3

crèche

M. le Maire informe le conseil qu'il a fait les démarches pour obtenir un bon de déblocage de lait pour la crèche. Le conseil décide que le prix de fourniture sera porté à quinze frs; dès que le lait pourra être fourni.

Amenagement de la Vallée de l'Yvette

après avoir pris connaissance de la réunion du Syndicat intercommunal constitué pour l'aménagement de la Vallée de l'Yvette, du 28 décembre 1945, le conseil municipal :

1° Prend acte des différentes décisions prises par le Syndicat, notamment en ce qui concerne la réalisation d'une première tranche de travaux.

2° Accepte de participer dans la dépense non subventionnée par l'Etat et le département, à concurrence de 10% ce qui représente pour la commune une part de l'emprunt syndical s'élevant à 29.899 frs.

3° Décide de verser chaque année dans la Caisse du Syndicat, une somme de 1.917⁵ 90, représentant sa participation dans l'annuité de remboursement de l'emprunt.

4° Vote à cet effet, pour 20 ans, à partir de 1947, 2 centimes additionnels.

5° Décide que les sommes qui pourraient être réclamées par le service de l'emprunt au titre de l'année 1946, seraient prélevées sur les disponibilités budgétaires.

Le conseil décide que l'indemnité de cherté de vie de 400 frs par mois sera payée aux employés communaux, auxiliaires et titulaires, dont le traitement est inférieur à 118.000 frs par ^{an} ~~année~~, à partir du 1^{er} janvier 1946 suivant les instructions préfectorales.

La pose et le remplacement de quelques lampes d'éclairage public sont demandées par plusieurs conseillers municipaux.

Mme Paillote demande quelques réparations au lavoir de Libernon. La commission se rendra sur place.

Mme Gasse demande la création d'une commission de répartition du contingent d'essence, cette question est ajournée, de nouvelles conditions devant intervenir sous peu.

M. Mon demande à la commission des travaux de bien vouloir passer au terrain de fesse, et également le remplacement de quelques traverses.

M. Marchand demande de poursuivre la question du remboursement des fournitures scolaires des enfants fréquentant le cours complémentaire de Pailseau, qui sont au nombre de 13 environ. La question sera étudiée par la Caisse des Ecoles.

Mme Gasse dit que les locataires des terrains de la place du quai ont demandé de continuer la culture pendant un an. M. le Maire indique que le congé leur a été donné pour le 11 Novembre 1945, qu'ils n'ont fait aucune observation, et qu'il a permis au service départemental de déposer des matériaux qui serviront à la refecton de la rue de Versailles.

Indemnité de cherté de vie des employés communaux

Proposé le 9/3/46
 7/3/46

Questions diverses

46
 10
 3

Seance du 27 fevrier 1946

M. Hamard demande d'acter la pose des nouvelles plaques de rues.

Mme Gasse demande si l'on est au courant de la façon dont les effets et denrées données à deux reprises par les Américains chez les soeurs ont été répartis. M. le Maire ignorait ces dons.

M. Marchand demande la pose d'une borne fontaine à la Cyrenne. Le conseil n'est pas d'avis de donner suite à ce projet, que la suppression de plusieurs bornes a été envisagée.

Fete de la Rosiere

M. le Maire informe le conseil qu'il a une proposition de M. Béri, de Nozay pour le bal de la Rosiere, tente et musique pour le prix de 24.000 frs, transport à la charge de la commune, ainsi que les musiciens pour le 2^e dimanche à ajouter au prix.

Le conseil considérant que ces frais sont très élevés, et que la date ne peut être fixée définitivement, à cause des élections, décide que le bal sera fait sous le marché.

La commission des travaux étudiera le projet de construction d'une salle de fêtes.

La seance est levée à 23 heures.

~~Le Maire~~

M. Paris	M. Hamard	M. Moreau
M. Gasse	M. Martin	M. Béri
M. Fournier	M. Gavelant	M. Henry
		M. Leteray
		M. Bonnier
		M. A. V...

Reunion du 10 Mars 1946

Election de la Rosiere

Le dix mars mil neuf cent quarante six, quatorze heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orléans sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etalent présents: M. Leroux, Maire, Berteaux, Le Fournier, Favre, Pucelard, Martin, Hamard Marcel, Fournier, Mme Henry, M. Marchand, Bonnier, Clement, Moreau, Le Rouse, Mme Paris, Paillote, Gasse, M. Legros.

Absents: M. Mion, Vincent, R. Laurant
Excuse: M. Debet.

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convoqués le 4 Mars 1946 ont répondu à l'appel de leur nom;

M. M. Herard, Senault, Prevost, Berthand Emile, Coqueat, Dr Trou, Fabre, M. le Curé, M. Pinon, Dupré, Guayfleur, Bleaut, Gallaud.

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Archangi relatif à l'élection de la Rosière et de la liste d'inscription comprenant 4 candidates:

Envoyé le 18 Mars 1946
Reçu le 2 avril 1946

- 1 - Inscrite le 10/2 - **GAMERO Laura** - ouvrière agricole - née le 12/12/1927 à Bures - domiciliée avenue St-Jean de Beauregard chez son oncle, M. DOS SANTOS, abandonnée par son père - mère décédée - travaille chez M. DUPRE, depuis l'âge de 15 ans 1/2 - salaire 1.850 frs par mois
- 2 - INSCRITE le 28/2 - **GUESIN Hugnette** - née le 14/2/1926 à ORSAY 5 rue de Versailles - employée aux P.T.T - service des chèques postaux depuis 3 ans - une soeur de 15 ans - le père est couvreur plombier
- 3 - Inscrite le 28/2 - **GAUDIN Hugnette** - née le 21/3/1927 à ORSAY domiciliée 1 rue Verrier - travaille chez Mme HERMET, comme bonne à tout faire depuis 1942 - le père est prisonnier de guerre libéré - salaire 1.500 f s par mois.
- 4 - Inscrite le 2/3 - **MALICK Anne Marie** - née le 7/2/27 à ORSAY travaille chez VILMOPIN à PALAISEAU - salaire 4.000 frs par mois, domiciliée 48 rue de Lozère - le père est terrassier - la mère est décédée - un frère de 23 ans - 2 soeurs de 16 et 12 ans - travaille depuis l'âge de 17 ans - auparavant était pension.

Le conseil procède au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants:

Votants: 31 =

1° tour = Gamero: 13 voix
 Guerin Neant
 Gaudin: 3
 Malick: 15

Aucune candidate n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour: votants: 31 =

Gamero: 13 voix Malick: 18 voix

Mademoiselle Malick Anne Marie, ayant obtenu la majorité des suffrages a été élue Rosière de 1946

La cérémonie du couronnement est fixée au 12 Mai.

(signatures)

(A large number of handwritten signatures in various colors including blue, black, and pink)

Séance du 15 Juin 1946

Du onze juin mil neuf cent quarante-six, convocation du conseil Municipal pour le 15 Juin 1946, à 21 heures à la Mairie d'Orsay à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour Le Maire



Reunion du 15 Juin 1946

Le quinze juin mil neuf cent quarante-six, vingt et un heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leraux, Maire.

Étaient présents : M. Leraux, Maire, Bertiaux, Le Ferre, Monjau, Jants, Favre, Suardand, Martin, Simonon, Mme Henry, Marchand, Bonnier, Hélimont, Moreau de la Roche, M^{me} Paris, Vincent, Dr Lauriat, Excusés : Mmes Gosse et Puillolo, M. Debet, Absents - M. M. Legros et Hamard.

Le conseil choisit pour secrétaire Mme Henry, laquelle donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de M. Debet.

Lecture est donnée également des lettres de la Fondation Fernand Verneil et de la Confédération générale des œuvres laïques, remerciant la municipalité de ses subventions qui leur ont été allouées.

Lectures des Pompes Funèbres Générales, remerciant le Conseil de son action pour le classement de la commune en première zone.

M. le Maire fait part du devis dressé par l'Ingénieur Vernat pour la mise en viabilité de la rue Mademoiselle, se montant à 1.440.000 francs.

Le conseil municipal n'est pas d'avis de faire une réfection provisoire et de prendre à sa charge de la commune, la moitié de la dépense de mise en viabilité.

Il y a lieu de demander l'avis de la commune de Villebon qui est mitoyenne.

Le conseil accepte le devis de M. Megret, marbrier pour une plaque de 0m40 x 0m50, au prix de 1.000 francs, plus 50 francs pour lettre gravée, à la mémoire de M. Croc, ancien Conseiller Municipal, Mort pour la France.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bleaut, en date du 1^{er} Mai 1946, sollicitant une subvention ^{de 10.000 F par an} pour le fonctionnement de la

caisse d'entraide et de secours des anciens prisonniers de guerre d'Orsay. Le conseil, considérant que des organismes départementaux

fonctionnent à cet effet, décide de repousser cette demande de subvention.

Le conseil vote une subvention de 100 francs, à prendre sur les dépenses imprévues, pour l'érection d'un Monument à la me

Viabilité de la Rue Mademoiselle

Plaque Commémorative Croc

Demandes diverses de subventions

Envoyé le 19 Juin 1946
Reçu le 25 Juin 1946

Envoyé le 18 Juin 1946
Reçu le 22 Juin 1946

maire de Marc Dormay, assassiné à Montelmar le 26 Juillet 1944.

Le conseil vote une subvention de 4.872 frs pour le remplacement de la bicyclette de M. Nedelec, appareteur, volée pendant son service.

Le conseil vote une subvention de 500 frs à l'œuvre des Pupilles de l'École publique, le crédit sera fourni au budget supplémentaire.

Le conseil rejette les demandes de subventions suivantes :

Monument français à la Gloire des libérateurs de Paris - Fédération des Locataires et des usagers du gaz et de l'Électricité de la Région Parisienne - Association d'entraide des Pupilles et anciens Pupilles de l'Assistance Publique de Seine et Oise, cette œuvre devant être normalement subventionnée par l'état et le département et non par les communes.

Pole d'un compteur à la limite des canalisation d'eau de Villebon

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise des Eaux, demandant le mandatement des travaux de pose de 2 compteurs à la limite d'Orsay et de la commune de Villebon, le montant à 8.500 frs. Ce crédit ne pourra être fourni qu'au budget supplémentaire et viendra en déduction des sommes dues par la Société Lyonnaise.

Locaux insalubres

Envoyé le 18 Juin 1946
Reçu le 19

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Besançon se plaignant de l'insalubrité d'une fosse d'aisance de la maison louée à M. Hermabès-sière. Le conseil décide de transmettre cette demande au bureau d'hygiène de la préfecture.

Commemoration du 18 Juin

M. le Maire donne lecture d'un telegramme officiel, indiquant que la date du 18 Juin n'est pas fixée et que les cérémonies devront être organisées après les heures de travail pour permettre à la population d'y prendre part. Le conseil décide de ne rien organiser étant donné l'heure tardive à laquelle les cérémonies devraient avoir lieu.

Colonies de vacances

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la sœur Supérieure demandant une subvention pour la Colonie de Vacances de l'École Saint Suzanne, et Mme Hennef fait part d'une semblable demande de l'Union des femmes françaises. Le Conseil est d'avis de demander à ces organismes le nom des enfants nécessiteux qu'ils se proposent d'envoyer, avec la situation des parents et le dernier bulletin de paie.

Terrain de jeu

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Club Athlétique d'Orsay, ex - Yvette Sportive, prétendant qu'il est impossible d'obtenir le moindre petit effort en faveur des sportifs de la commune. Le conseil municipal proteste contre cette allegation, puisque la commission était d'accord avec les représentants de la société, la commune devait fournir le matériel et le club, la main d'œuvre, Or à cette date la société n'a envoyé personne pour mettre ce programme à exécution. L'assemblée demande qu'il soit répondu dans ce sens à l'Yvette Sportive.

M. Penion propose qu'une borne fontaine soit installée à la place du robinet actuel et que les clés soient déposées chez l'appareteur à la disposition des enfants-droits.

séance du 17 juin 1946

S. N. C. F.

M. le Maire déclare qu'il a fait différentes mesures pour améliorer le terrain de jeux avec un minimum de frais pour la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Palaiseau, se rapportant à son intervention auprès de la S. N. C. F. au sujet de l'électrification des lignes de grande ceinture et d'Orléans, et de laquelle il résulte qu'aucune modification n'est envisagée pour la desserte de la ligne Massif Palaiseau-Saint-Rémy.

Chemins de fer métropolitain

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 11 Mars 1946, faisant connaître qu'il est impossible de supprimer l'arrêt des trains à Antony et de créer un train partant de 6.15 à Orsay.

Legs Paragot

envoyé le 17 Juin 1946
reçu le 19

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Thomas, Greffier de la justice de paix, faisant connaître que Mme V^{ve} Paragot a légué à la commune, par testament du 30 Juillet 1945, une somme de 50.000 frs dont les rentes doivent servir à l'entretien de sa tombe. Le conseil décide d'accepter le legs.

Règlement des Retraites du personnel communal

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 2 février 1946 de M. le préfet demandant de réviser le règlement des retraites du personnel communal. Le conseil renvoie cette question à la commission des finances.

Conseil de Prudhomme

envoyé le 18 Juin 1946
reçu le 19

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet du 8 Mars 1946 indiquant que les dépenses de fonctionnement des Conseils de Prudhomme comprennent l'attribution de jetons de présence aux conseillers, la rémunération du secrétaire et les frais de bureau. Ces frais n'étant pas élevés, le conseil donne un avis favorable à la création d'un conseil de prudhomme dans le canton de Palaiseau.

Professeurs Spéciaux

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Mauguinac, directrice de l'école des Filles, remerciant le conseil de la création d'un poste de professeur d'Education Physique.

envoyé le 18 Juin 1946
reçu le 19

D'autre part, M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Directeur d'Académie, en date du 6 Mars 1946 faisant connaître qu'il ne voit pas pourquoi le personnel enseignant se dispense d'enseigner la musique, le dessin, l'éducation physique, la couture, la cuisine et même les langues vivantes, matières pour lesquelles il a été prévu

Le conseil décide de protester contre cette manière de voir qui tend à négliger les initiatives des communes, en vue du bien des enfants et approuve la nomination du professeur d'Education Physique. Le charterement annuel étant de 27.250 frs, et un crédit de 12.000 frs étant prévu au budget primitif, la différence sera portée au budget supplémentaire.

Matériel du Marché

envoyé le 18 Juin 1946
reçu le 25 Juin 1946

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Revouf du 31 Mai 1946, proposant de céder à la commune, le matériel du marché lui appartenant, laissé sur le marché d'Orsay, refusé par la commune en réponse directe, soit 75 Sables à 212,50
175 Sables à 50 frs

Total

15.937,50
8,50
24.687,50

Frais de déplacement des pompiers

Envoyé le 11 Juin 1946
Reçu le 3 Août 1946

Le conseil décide l'achat de ce matériel, Un crédit sera prévu au budget supplémentaire.
Le conseil décide que le tarif des déplacements des pompiers sera le suivant à partir du 1 Janvier 1946

chefs de corps	25 ^f l'heure
Mécaniciens	25 ^f d'
Autre sapeur	22 ^f d'

Suppression des bornes fontaines

M. le Maire propose la suppression des bornes fontaines suivantes -
95 rue de Paris (non acceptée par le Conseil)
Angle rue de Montlheris et rue des Ublifs - 24 rue de Chartres - 10 avenue du M^e Loffre, - Rue de Chevreuse, face à la maison Pellerin.
Le conseil est d'accord également pour les bornes 1 avenue du M^e Loffre et 12 avenue de Bures.

Un avis sera publié pour solliciter les observations des intéressés avant l'enlèvement des bornes fontaines.

Le conseil décide de faire ouvrir les bouches d'incendie, le samedi pendant 1/2 heure par exemple, dans le centre de la commune, pour permettre le lavage des camions et des pas de porte.

Eclairage public

Envoyé le 18 Juin 1946
Reçu le 20 Juillet 1946

Le conseil décide de rembourser 3 fr 50 par nuit aux habitants qui ont fourni l'éclairage public pendant la saison d'hiver, par une lampe extérieure branchée sur les compteurs.

Convention St Reformaise

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la St Reformaise proposant la réduction de la taxe spéciale appliquée à l'eau vendue aux communes voisines, suivant l'article 8 de la Convention. Le conseil rejette cette demande.

Installation d'une nouvelle pompe au puits artésien

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Reformaise proposant d'installer aux frais de la commune, une pompe plus puissante au puits artésien. Le conseil décide de faire étudier ce projet par les commissions du Conseil municipal.

Conversion des emprunts

Envoyé le 18 Juin 1946
Reçu le 26 Juin 1946

M. le Maire donne lecture des conditions de conversion des emprunts contractés par la commune, l'opération n'étant pas avantageuse pour les emprunts remboursables en application des décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935, décide de renoncer à cette opération, mais est d'accord pour la conversion des emprunts de 600.000 frs et 57.455 frs, avantageuse pour la commune.

Associations syndicales

Autobusées
Envoyé le 18 Juin 1946

Le conseil donne un avis favorable à la création des associations syndicales autorisées "Mondétour-Campagne" et "Mondétour Bois du Roi" dont les projets sont actuellement à l'enquête.

Chemin 24

La commission des travaux se rendra le samedi 22 Juin sur place pour étudier la question de l'écoulement des Eaux dans le chemin 24.

Lavoir de la Rue de Lozière

A la demande de Mme Paris, M. le Maire informe que les travaux de refecton du lavoir de la rue de Lozière ont été commandés, une entente est à intervenir entre les lavouses et les entrepreneurs pour les jours de fermeture du lavoir.

Remboursement des fauenn. livres scolaires

Envoyé le 2.6.1946
Reçu le 20.8.1946

Le conseil décide de prendre à la charge de la commune, les fournitures scolaires des garçons fréquentant le cours complémentaire de Palaiseau.

Séance du 2 Août 1946

Questions diverses

Demande de M. le Dr Lauriat pour réfection des trottoirs de la rue Archangié - de Mme Henry pour étude de la fermeture d'une partie du marché pour faire une salle fermée - de Mme Henry pour réunions plus fréquentes de M. Clement pour protester contre la fermeture de la gare du Guichet aux petits colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

~~Legros~~ ~~Moreaux~~ ~~Le Féry~~
Legros A. V. Moreaux
Gosse Faillolle
Martin, Bonnet, Duval

Le trente juillet mil neuf cent quarante six, convocation du Conseil Municipal pour le trois août 1946 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Séance du 3 Août 1946

Le trois août mil neuf cent quarante six, à vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour, sous la présidence de M. Leraux, Maire.

Étaient présents - M. M. Leraux, Maire, Berteaux, Le Féry, Mon adjoints, Farné, Duvaland, Martin, Pennon, Marchand, Bommer, Moreaux Le Roux, Dibet, Mme Faillolle, Mme Gosse, Legros, Vincent, excusés: Mme Paris, Mme Henry, M. M. Clement, Lauriat, Flamard. Le Conseil choisit pour secrétaire M. Dibet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité, M. Dibet fait observer que la Caisse d'entraide des prisonniers fonctionne pour les anciens prisonniers qui ont des maladies, et que cette caisse ne reçoit aucune subvention de l'État, du département ou d'offices quelconques.

Démission de M. Dibet

M. Dibet informe le Conseil que c'est la dernière fois qu'il assiste à la réunion du Conseil, étant devenu parent de M. Berteaux par son mariage, il doit donner sa démission et le regrette profondément, Il remercie les membres du Conseil de la bienveillance qu'ils lui ont témoignée, à leur tour M. le Maire et le Conseil assurent M. Dibet de leurs regrets et le remercient de son dévouement.

Rue Mademoiselle

M. le Maire fait part que le Conseil Municipal de Villebon a décidé

Reçu le 6 Août 1946
9 Août 1946

de participer de moitié dans les dépenses de mise en viabilité de la rue Mademoiselle mais demande à la commune d'Orsay, de faire un effort supplémentaire pour les travaux qui ont été faits en 1938 dans le chemin de la Butte Sainte Catherine, mitoyen entre les deux communes. Le Conseil décide d'accorder une subvention supplémentaire de 10.000 frs, qui sera inscrite au budget supplémentaire.

suppression des bornes fontaines

M. le Maire a reçu une pétition demandant le maintien de la borne fontaine l'avenue du Maréchal Joffre. Le conseil est d'accord et M. le Maire propose de reporter au mois d'octobre la suppression des autres bornes.

Service Incendie

M. le Maire donne lecture d'une lettre du commandant Inspecteur des services d'Incendie, demandant les besoins actuels de la subdivision en vestons de feu et en bottillons de cuir.

Reçu le 6 août 1946
11 7

Le Conseil, considérant qu'aucun achat d'équipement n'a eu lieu depuis 1939 décide d'acquiescer à vestons de feu à 2.500^{fr} soit 10.000
à spares bottillons cuir à 2.800 11.200
Le crédit sera inscrit au budget supplémentaire. 21.200

affaire Société du Gaz

M. le Maire donne lecture d'une instance engagée par la Cie du gaz de Palaiseau au Conseil de Préfecture pour paiement d'une indemnité de 1.476.000^{fr} plus les intérêts, pour déficit d'exploitation pendant les hostilités. Le conseil proteste contre cette demande et décide d'alerter le Conseil Général pour une action d'ensemble avec les autres communes qui ne sont pas en état financièrement de supporter une telle indemnité. Le conseil autorise M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire.

Location de terrain Prairie des Flees

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Leroy Marcel de Palaiseau, demandant de succéder à M. Remeur, pour faire une pépinière dans le terrain de culture de la Prairie des Flees. Le conseil renvoie cette question à la commission des travaux.

Augmentation du Prix du Gaz.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Cie du gaz faisant connaître que le prix du gaz sera de 6 frs 84 à partir du 1^{er} juillet 1946.

Lettre Ganault

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Ganault protestant contre la réquisition immobilière de sa maison Rue Bossuet. Le Conseil est d'avis que cette question sort de ses attributions et engage M. Ganault à s'adresser à la préfecture qui a prononcé la réquisition.

Conversion des emprunts

Reçu le 6 août 1946
8 août 1946

M. le Maire expose que le Crédit Foncier accepte la conversion au taux de 3.90% d'un emprunt de 60.000 frs, primitivement contracté au taux de 4.5% ré-duit à 3%, et autorisé par arrêté préfectoral du 6 Mars 1923. Les conditions de cette conversion sont fixées dans le traité dont le président donne lecture au Conseil municipal, celui-ci après en avoir délibéré approuve dans toutes ses clauses le traité dont il veut de lui être donné lecture et affecte et maintient au service des

Séance du 3 Août 1946

semestrialités nouvelles, les ressources qui étaient affectées au service du personnel et des dettes rappelés.

Assurance motocyclette

Le conseil municipal accepte l'augmentation de la prime d'assurance de la Participation, pour la motocyclette de l'apporteur, portée à 925 par an pour les accidents causés aux tiers.

Acompte au personnel communal

Le conseil décide le versement au personnel communal, à partir du 1^{er} Juillet 1946, d'un acompte de 1.000, réduit de 10%, pour les agents logés et 40% pour les agents nourris.

Emprunt pour travaux d'entretien

M. le Maire expose au Conseil que des travaux d'entretien sont urgents aux Ecoles publiques, et à la Mairie, et s'élèveraient d'après les devis de M. Colin, architecte :

Nivellement et goudronnage des Cours, prise en compte	1500.000
Peinture Intérieure et Extérieure des Classes provisoires	102.000
Nettoyage de toutes les classes du Groupe scolaire	57.000
Nettoyage de la Salle de la Mairie et peinture de la cage d'escalier	38.000
Installation d'un ballon d'eau chaude à la cuisine de la Cantine scolaire, ainsi que d'une cuisinière à gaz pour 300 rationnaires	140.000
Imprimeries	47.000
	<u>300.000</u>

Reçu le 6 Août 1946

Le conseil décide de solliciter une subvention de 40% et de faire un emprunt pour le surplus au taux de 2.50% et vote une imposition de 30 centimes pour l'amortissement.

Le conseil demande à M. le Prefet de bien vouloir autoriser M. le Maire à traiter avec les entrepreneurs faisant les meilleures conditions, vu l'urgence des travaux.

Emprunt pour travaux de voirie

M. le Maire expose au Conseil que les travaux de voirie suivants sont indispensables :

Rue Mademoiselle	720.000
Avenue St Laurent	400.000
Avenue des Celliers et place de la Mairie	300.000
Rue Verrier	100.000
Rue de Bellevue	100.000
Rue des Sources	549.000
Avenue du M. Loffre	700.000
Autres voies communales et impasses	731.000
	<u>3.500.000</u>

Le conseil décide de solliciter une subvention pour ces travaux et de faire un emprunt pour le surplus de la dépense, au taux de 2.50%, d'inscrire au budget les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Questions diverses

M. Dubet demande à M. le Maire de prendre un arrêté pour établir un sens unique dans l'avenue St Laurent, afin de conserver cette voie en bon état après réparation.

M. Marchand demande de mettre un poteau à la ferme de Mondetour pour carrefour dangereux.

M. Bertiaux demande que la fermeture du cimetière ait lieu à 19^h. Il sera demandé à la Co du gaz l'indemnité pour manque d'éclairage et les conditions d'enlèvement des bacs de gaz.

Mme Faillolle demande de mettre des cailloux dans les rues des jardins d'Orsay, comme dans celles de la Prairie, et que les ordures soient enlevées jusqu'en haut de la rue de la Colline si c'est possible.

M. Bertiaux fait connaître au sujet des travaux de la rivière l'effort que les deux premières tranches sont faites et que les 3^e, 4^e et même 5^e doivent suivre.

M. Fenimon demande de convoquer des membres de l'Union Sportive aux réunions de la commission des Sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Leves
Henry
M. M. Berthiaux
M. M. Leves
M. M. Roy
M. M. Moreau
M. M. Faillolle
M. M. Segros
M. M. Laniel

Le dix sept août mil neuf cent quarante six, convocation du Conseil municipal pour le vingt deux août mil neuf cent quarante six, à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

Séance du 22 - Août 1946

Le vingt deux août mil neuf cent quarante six, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire, Le Fèvre, adjoints, Savin, Puveland, Mme Henry, Marchand, Clément, Moreau, Le Roux, M^{me} Faillolle, Mme Goste, Segros, Dr Lauriat.

Absents : M. M. Bertiaux, Martin, Hamard, M^{me} Paris, Vincent, Bormier, Fenimon.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Puveland, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Mme Goste demande s'il serait possible que le sens unique dans l'avenue Saint Laurent soit fait par la rue Serpente, le Conseil est d'avis que cette

Séance du 22 Août 1946

Prix du Pain

reglementation de sens unique est difficile à établir et aucune décision n'est prise.

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu un telegramme fixant le prix du pain ordinaire et fantaisie à 11.50, pain batard, 6.10, baguette 6.40 à partir du 23 Août.

Tarif des creusements de fosses

M. le Maire demande au conseil de reviser les tarifs de creusement des fosses en raison des augmentations de 25% tarif établi pour les travaux insalubres. Le conseil établit les tarifs suivants, applicables à partir de l'approbation de la délibération.

25.8
24.8
19.46

Fosses de 1^m 50 = 350^f au lieu de 300^f.
creusement supplémentaire et exhumations = 175^f au lieu de 140^f.
Entree au caveau provisoire = 65^f au lieu de 50^f.

Distribution des lettres

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le receveur des postes indiquant que depuis le 6 août, une 2^e distribution est faite à la Croche et que la création d'une septième tournée est envisagée.

Creation d'une classe à l'école des garçons

M. le directeur de l'école des garçons a sollicité la création d'une classe supplémentaire dans le local à l'entrée de la cantine scolaire. Il est fait remarquer que cette pièce a dû être abandonnée, il y a plusieurs années, comme impropre à cette destination. Mais le conseil est d'accord sur la création d'une nouvelle classe, et s'engage à verser au nouveau maître les indemnités de logement.

25.8
19.46

Amenagement hydraulique de la Vallée de l'Epvette

Le conseil municipal prend acte des différentes décisions prises par le bureau du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Epvette en date du 31 juillet 1946. Accepte de participer dans la dépense non subventionnée par l'état et le département à concurrence de 10%, ce qui représente pour la commune, une part de l'emprunt syndical s'élevant à 220.644^f.

Envoyé le 29 8 1946
Reçu le 19

Décide de verser chaque année dans la Caisse du Syndicat une somme de 14.153^f 50, représentant sa participation dans l'annuité de remboursement de l'emprunt. Vote à cet effet pour 20 ans, à partir de 1947, 13 centimes additionnels.

Professeur d'Education Physique

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 21 Août 1946, indiquant que les instituteurs et institutrices sont tenus d'enseigner l'Education Physique tout comme les autres matières et que la nomination d'un professeur d'Education Physique aurait pour résultat de décharger le personnel enseignant d'une partie de ses obligations professionnelles légales et à faire supporter par le budget communal une dépense qui ne s'impose nullement.

Envoyé le 29 8 1946
Reçu le 19

Le conseil est d'avis d'insister auprès de M. le Préfet pour l'approbation de la nomination d'un professeur spécial, considérant que l'éducation physique mal enseignée est fatale à l'enfant et que ce n'est pas aux instituteurs à donner des cours.

Subvention pour matériel d'Incendie

Le conseil prend acte de la décision du Ministre de l'Intérieur refusant la demande de subvention de la commune pour remplacement des roues, pour

matiques, chambres et batteries de l'auto-pompe

Elections à la chambre de commerce

Le conseil délègue M. Moreau et Mme Gallet pour la remise des listes électorales à la chambre et au Tribunal de commerce.

Location de la salle de la Rue Archange

Le conseil autorise le bureau de bienfaisance à louer à la fanfare Sainte Cécile la salle de la rue Archange, pour 3-6-9 années, moyennant un loyer de 500⁰ par an à partir du 1^{er} dec. 1946.

Allocations familiales

M. le Maire donne lecture de la lettre adressée à M. Piveland, relativement au régime des prestations familiales, indiquant qu'il a été décidé par l'Assemblée nationale constituante le 6 août, de procéder à partir du 1^{er} janvier 1947 à la réduction dans la proportion de la moitié, des écarts existants entre les zones de salaires et les zones d'allocations familiales.

Barème des traitements des employés communaux

M. le Maire donne lecture de la circulaire de M. le Préfet en date du 25.7.46 relative au barème des traitements du personnel communal que le conseil a adopté à partir du 1^{er} Janvier 1946.

Grade	4 ^o cl.	6 ^o cl.	5 ^o cl.	4 ^o cl.	3 ^o cl.	2 ^o cl.	1 ^o cl.
Secrétaire	42.000	46.000	50.000	55.000	60.000	65.000	100.000
dactylo	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000
concerge	35.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000
apprenant	35.000	37.000	38.000	39.000	40.000	41.000	42.000
garde cimetières	35.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000
lessiveur	39.000	42.500	45.000	48.500	52.000	55.500	60.000
assistante scolaire	48.000	55.000	62.000	69.000	76.000	83.000	90.000
chef cantonnier	48.000	52.000	56.000	60.000	64.000	68.000	72.000
Cantonnier	35.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000

Les crédits ont été prévus en conséquence au budget.

Indemnité forfaitaire de Cherté de Vie

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 14 août 1946 concernant l'indemnité forfaitaire de cherté de vie à appliquer aux agents sédentaires et ambulants des communes. Le conseil décide que cette indemnité sera appliquée à partir du 1^{er} Juillet 1946 à raison de 21.000⁰ par an, pour les agents dont le traitement plus indemnité de résidence familiale, n'excède pas 86.400⁰ fis, et 25% pour les traitements supérieurs.

Emprunt pour travaux d'entretien

M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de revenir sur la délibération du 3 Août, demandant une subvention pour travaux d'entretien aux Ecoles et à la Mairie, ces subventions étant supprimées. Le conseil décide donc de faire un emprunt de 500.000⁰ à la Caisse des dépôts et consignations au taux de 3,90% pour une durée de 10 ans et s'engage à voter les centimes annuels nécessaires à l'amortissement.

Départ de la directrice de l'Ecole Maternelle

M. le Maire expose au conseil qu'à la suite de la mise à la retraite de Mme Gauthier, directrice de l'Ecole maternelle, une nouvelle directrice a été nommée, et doit prendre possession du logement avant le 1^{er} Octobre. Or, M. Gauthier, employé aux P.T.T. pourra être logé par son administration vers avril ou Mai 1947. Mme Gauthier a demandé à être maintenue jusque là dans son logement, ce qui est refusé par l'Académie qui sollicite du Maire la libération du logement par voie d'expulsion si cela est nécessaire.

Le conseil décline toute compétence dans cette affaire et demande à M. le

Séance du 22 Août 1946

Prix du Pain

reglementation de sens unique est difficile à établir et aucune décision n'est prise.

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu un telegramme fixant le prix du pain ordinaire et fantaisie à 11.50, pain batard, 6.10, baguette 6.40 à partir du 23 Août.

Tarif des creusements de fosses

M. le Maire demande au conseil de reviser les tarifs de creusement des fosses en raison des augmentations de 25% tarif établi pour les travaux insalubres. Le conseil établit les tarifs suivants, applicables à partir de l'approbation de la délibération.

Fosses de 1^m 50 = 250^f au lieu de 200^f.
Creusement supplémentaire et exhumations = 175^f au lieu de 140^f.
Entrée au caveau provisoire = 65^f au lieu de 50^f.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le receveur des postes indiquant que depuis le 6 août, une 2^e distribution est faite à la Croche et que la création d'une septième tournée est envisagée.

Distribution des lettres

Creation d'une classe à l'école des garçons

M. le directeur de l'école des garçons a sollicité la création d'une classe supplémentaire dans le local à l'entrée de la cantine scolaire. Il est fait remarquer que cette pièce a dû être abandonnée, il y a plusieurs années, comme impropre à cette destination. Mais le conseil est d'accord sur la création d'une nouvelle classe, et s'engage à verser au nouveau maître les indemnités de logement.

Amenagement hydraulique de la Vallée de l'Eslette

Le conseil municipal prend acte des différentes décisions prises par le Syndicat du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Eslette en date du 31 Juillet 1946. Accepte de participer dans la dépense non subventionnée par l'état et le département à concurrence de 10%, ce qui représente pour la commune, une part de l'emprunt syndical s'élevant à 220.640^f.

Décide de verser chaque année dans la Caisse du Syndicat une somme de 14.153^f 50, représentant sa participation dans l'annuité de remboursement de l'emprunt. Vote à cet effet pour 20 ans, à partir de 1947, 13 centimes additionnels.

Professeur d'Education Physique

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 1^{er} Août 1946, indiquant que les instituteurs et institutrices sont tenus d'enseigner l'Education Physique tout comme les autres matières et que la nomination d'un professeur d'Education Physique aurait pour résultat de décharger le personnel enseignant d'une partie de ses obligations professionnelles légales et à faire supporter par le budget communal une dépense qui ne s'impose nullement.

Le conseil est d'avis d'insister auprès de M. le Préfet pour l'approbation de la nomination d'un professeur spécial, considérant que l'Education Physique mal enseignée est fatale à l'enfant et que ce n'est pas aux instituteurs à donner des cours.

Subvention pour matériel d'Incendie

Le conseil prend acte de la décision du Ministre de l'Intérieur relatif à la demande de subvention de la commune pour remplacement des roues, pour

Envoyé le 22 8 1946
Reçu le 19

Envoyé le 22 8 1946
Reçu le 19

Séance du 22 Août 1946

inspecteur d'academie que le service soit assuré par Mme Gauthier comme interimaire jusqu'à l'époque où elle pourra déménager.

Le conseil confirme la liste des emplois communaux, adoptée par la commission de révision de l'arrondissement de Versailles, soit :

- 1 secrétaire
- 1 dactylo
- 1 affaiteur
- 1 concierge
- 1 f. de service
- 1 homme de service
- 1 chef cantonnier
- 9 cantonniers
- 1 frottoyeur
- 1 assistante sociale

non compris le service des cartes d'alimentation qui est assuré par :

Le conseil désigne M. M. Le Ferre, Moreau, Mes Gasse, Paillole, Henri M. Clement, pour former la commission du Marché.

M. le Docteur Lauriat demande de faire une démarche pour la refecton rapide de la rue d'Orange - M. Legros demande d'interdire le stationnement dans la rue Boursier en raison des accidents qui se sont produits.

M. Clement demande ou en est la réparation de l'égout de la Rue de Lozere.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10^h 30.

Ont signé les membres présents :

Du seize octobre mil neuf cent quarante six, convocation du Conseil Municipal pour le 20 Octobre 1946 à l'effet d'y deliberer sur les questions portées à l'ordre du jour à la Mairie d'Orsay.



Le Maire

Séance du 20 Octobre 1946

Le vingt octobre mil neuf cent quarante six, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etalent présents : M. M. Leroux, Maire, Bertiaux, Le Ferre, Moreau, Paillole, Fave, Duvaland, Mme Henri, Marchand, Clement, Moreau, Roux, Mme Paris, Mme Paillole, Mme Gasse, M. Vincent, Dr Lauriat.

Excusés : M. M. Sermon, Legros, Martin, Bonnier.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Fuvéland, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion du receveur
pour 1945

Le conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion présenté par le receveur municipal pour 1945.

Compte administratif

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Moreau, l'un de ses membres désigné, conformément aux dispositions de l'article 58 de la loi du 5 avril 1884, sur les articles 11 et 151 de la dite loi.

Est d'avis d'accepter le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1945 et présentant un excédent de recettes de 15.924 frs 60

Budget supplémentaire
de 1946

Après discussion des articles le conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire présenté par M. le Maire.

RECETTES

Excédent de recettes de 1945	15.924.60	..15.924.60
Service Incendie divers (Reste à recouvrer) ...	2.079.90	
Société Lyonnaise de 1938 à 1945	250.996	
Loyers propriétés communales	58	(253.173.90
<u>Recettes supplémentaires et nouvelles</u>		
Indemnité assurance accident du travail	1.984.--	
Redevance Sud-Lumière 1945	18.171.40	
Taxe chauffage et Eclairage 1945	42.506.--	
Bal fête Saint-Laurent	6.820.--	
Subvention achat de bois nécessaires	7.200.--	
Fonds commun C.V.O	20.073.--	
Subv travaux manuels aux Ecoles	6.000.--	
Subv. frais d'Elections	5.868.--	
permis de chasse	12.095.--	
remboursement frais de contrôle énergie électr.	286.--	
Conversion emprunts	560.229.--	
Emprunt pour travaux d'entretien	500.000.--	(1.181.232.40
Total des recettes		<u>1.450.330.90</u>

DEPENSES

Restes à payer

consommation eau bornes fontaines	8.361	
Entretien du cimetière	9.557	
Gaillard (travaux 1944)	4.840	
Entretien du cimetière (Galland)	5.757	
Entretien des rues	13.718	
Enlèvement des ordures	99.960	
Entretien des chemins vicinaux	133.655.60	
Entretien des bâtiments communaux	29.876.60	
Remontage des horloges	625	
Chauffage des bâtiments communaux	27.280	
Entretien des Ecoles	17.122	
Chauffage des Ecoles	1.489	
Fournitures scolaires	1.200	
Liquidation Emprunt du dépôt	14.743.20	
Annuités d'emprunt	13.572.50	321.656.90
Bioulac, fourniture de charbon	43.021	
Galland, entretien du cimetière	19.639	
Sté Lyonnaise des eaux	37.014	
Usine à gaz de Palaiseau	7.393	
Entretien des bâtiments communaux	223.000	
Entretien des rues (à Mercier)	39.877	
Frais de gestion, service vicinal 1945	1.805	371.749.--
Remboursement anticipé d'emprunts		560.229
Réserve de la somme due par la Sté Lyonnaise, faisant l'objet d'une action au Conseil de Préfecture		250.996

Subvention aux Pupilles Ecole publique	500
Revouy, reprise matériel du marché	24.687
Subv. Cne de Villebon, travaux	10.000
Dispensaire antituberculeux 1945	10.436
Protection Santé publique 1945	9.654.70
Indemnité bicyclette Appariteur	4.872
Plaque à la mémoire de M. CROC	5.000
Equipement sapeurs pompiers	21.200
Fonctionnement du Comité Départemental	2.250

Année de 20 Octobre 1946

Pose d'un compteur d'eau à la limite de la commune	0.500.-	
Emploi subv. travaux manuels écoles	6.000	
Confection listes électorales	3.000	
Indemnité à M. ROBIN	200	
Indemnité à M. CHAUFOURNIER	500	106.399,70
Augmentations de crédits		
Traitement du secrétaire	26.000	
Agents services administratifs	50.000	
Agents des services du rationnement	100.000	
Contrib. retraite vieux travailleurs	10.000	
Assurances sociales	30.000	
Frais habillement appariteur, etc	5.000	
Assurances accident du travail	10.000	
allocations familiales	10.000	
Recensement par le contrôleur	1.500	
Frais de bureau de la Mairie	6.000	
Frais de téléphone	4.000	
Abonnement au Journal Officiel	440	
Matériel incendie	5.000	
Bouches incendie	10.000	
Fossoyeur, garde du cimetière	20.000	
Entretien du cimetière	15.000	
Personnel voirie urbaine	350.000	
Assurances sociales cantonniers	40.000	
Retraite vieux travailleurs, d°	15.000	
Allocations familiales d°	58.000	
Traitement personnel des batiments	25.000	
Entretien batiments communaux	40.000	
Traitement concierge, f. de service	50.000	
Professeur du cours complémentaire	10.000	
Entretien des Ecoles	25.000	
Chauffage des Ecoles	60.000	
Réparation chaudière à gaz	1.000	
Traitement visite médicale scolaire	10.000	
Traitement personnel crèche	20.000	
Fêtes locales	35.000	
Réparation Eclairage public	25.000	
Entretien des chemins vicinaux	16.638	
Assurances sociales voirie urbaine	1.632	1.085.208,-
Emploi emprunt travaux d'entretien		500.000
Total des dépenses		3.256.238,60
Dépenses	3.256.238,60	
Recettes	1.450.330,90	
Excédent des dépenses	1.805.907,70	

M. le docteur Lauriat adresse ses félicitations à M. le Maire pour le budget présenté qui laisse prévoir des plus-values dans un avenir proche et informe le Conseil que cette année, les visites médicales scolaires seront assurées par un médecin nommé par l'état.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'ingénieur vicinal, se rapportant aux travaux à entreprendre sur une subvention de 20% au titre de la tranche de démarrage de l'aménagement national.

Le conseil décide les travaux suivants :

Remise en état de la rue Mademoiselle	1.200.000 frs
Réfection avenue St Laurent	330.000 "
allée des tilleuls, place de la Halle	530.000 "
Rue Terrée	120.000 "
Rue de Vallées	380.000 "
Rue des Lannes	860.000 "
allée de la Halle	250.000 "
	3.670.000

plus des dépenses et a voter

Travaux sur le plan de l'aménagement

Envoyé le 20/10/46
Reçu le 20/10/46